

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN « DESSINE-MOI UN CONCERT »

Introduction

Dans le cadre du concert de Noël 2026, la Ville de Villepreux organise un concours de dessin intitulé « Dessine-moi un concert ». Cette initiative vise à favoriser l'expression artistique, la créativité et l'accès à la culture pour tous les publics, en associant les enfants, les résidents de la RPA ainsi que les usagers des foyers pour personnes en situation de handicap autonomes.

Article 1 – Objet du concours

Le concours a pour objet d'inviter les participants à réaliser un dessin illustrant les émotions, personnages, paysages ou scènes imaginaires évoqués par les œuvres jouées lors du concert de Noël de la Ville de Villepreux.

Chaque participant est invité à traduire plastiquement la magie du concert, la rencontre entre musique et imaginaire, et l'esprit de Noël.

Les œuvres sélectionnées seront projetées durant le concert et exposées dans un des lieux d'accueil de la ville.

Article 2 – Œuvres musicales de référence

Pour guider l'inspiration des participants, les œuvres suivantes seront interprétées au concert :

- **Ludwig van Beethoven – Menuets WoO 7 n° 1, 7 et 11**

Des danses élégantes et pleines de légèreté qui évoquent la fête, le mouvement et la convivialité.

- **Ludwig van Beethoven – Lettre à Élise**

Cette mélodie célèbre, douce et rêveuse, invite à explorer l'univers des émotions, de l'imagination et des souvenirs.

- **Johann Strauss fils – Kaiserwalzer (Valse de l'Empereur)**

Une œuvre majestueuse et brillante qui transporte l'auditeur dans l'univers des grands bals et des fêtes raffinées.

- **Charles Gounod – Marche funèbre d'une marionnette**

À la fois drôle et surprenante, cette pièce raconte l'histoire imaginaire d'une marionnette dans un univers théâtral plein de fantaisie.

- **Camille Saint-Saëns (réorchestration Jean-Yves Malmasson) – Le Carnaval des animaux**

Un voyage musical au cœur du monde animal où lions, éléphants, oiseaux et autres créatures prennent vie en musique.

Article 3 – Conditions de participation

- Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.
- Il est ouvert à tous
- Chaque participant ne peut proposer qu'un seul dessin.
- Le format autorisé est A4, A3 orientation libre.
- Les techniques sont libres : crayons, feutres, peinture, collage, pastel, encre, etc.

Les dessins doivent comporter au verso :

- le nom et prénom de participant
- son âge,
- les coordonnées de la famille ou d'un parent s'il s'agit d'un enfant (adresse e-mail et téléphone).

Les œuvres peuvent être :

- Déposées à l'accueil de la mairie de Villepreux,
- ou envoyées par voie électronique (scan ou photo haute définition) à l'adresse : dessinemoiunconcert@villepreux.frr.

Date limite de dépôt ou d'envoi des œuvres : **Vendredi 04 Décembre 2026 à 17h30**

Article 4 – Propriété intellectuelle et droit à l'image

Les dessins demeurent la propriété de leurs auteurs et de leurs représentants légaux.

Toutefois, la participation au concours vaut autorisation gratuite de reproduction et de diffusion du dessin :

- lors du concert de Noël 2026,
- sur les supports de communication municipaux (affiches, site internet, réseaux sociaux, brochure culturelle, etc.).

Aucune exploitation commerciale ne sera réalisée.

Cette autorisation est accordée à titre exclusivement culturel et non lucratif.

Article 5 – Jury et critères de sélection

Les critères d'évaluation sont :

- la créativité et l'imagination,
- l'expression plastique du ressenti musical,
- la qualité artistique,
- l'originalité et le respect du thème.

Le jury délibérera le Vendredi 11 Décembre 2026.

Ses décisions sont souveraines et sans appel.

Les résultats seront publiés sur le site de la Ville et communiqués directement aux lauréats.

Article 6 – Récompenses

Les 3 lauréats seront :

- Exposés dans un lieu d'accueil de la ville
- Recevront un jeu de la Plaine
- Un bon d'achat Cultura

Toutes les œuvres reçues seront quant à elles projetées lors du concert de Noël , le 13 décembre 2026.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées (nom, coordonnées, âge) sont nécessaires à la gestion du concours. Elles sont traitées par la Ville de Villepreux conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données ne seront conservées que pour la durée du concours et ne seront transmises à aucun tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants (ou leurs représentants légaux) peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et de suppression en contactant : *culture@villepreux.fr*

Article 8 – Responsabilité et recours

La Ville de Villepreux ne saurait être tenue responsable en cas de perte, dégradation ou retard d'acheminement des dessins.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Aucun recours ne pourra être formé contre les décisions du jury.

Article 9 – Modification ou annulation

La Ville de Villepreux se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours en cas de force majeure, de conditions exceptionnelles ou de contraintes techniques, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 10 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter de sa publication officielle sur le site de la Ville de Villepreux et à la mairie.

Il est consultable par tout participant ou représentant légal sur simple demande auprès du service Culture.